

<b>PRESENTS</b>		
LAMANDE	Jean Claude	<i>Président de la Commission</i>
LE FUSTEC	Christian	<i>Vice-Président de la Commission</i>
SOL DOURDIN	Germain	<i>Conseiller en charge des espaces naturels</i>
COLLETTE	Jean-Louis	<i>PLOUZELAMBRE</i>
PARISCOAT	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
GALLAIS	Marie-Yvonne	<i>CM, MINIHY-TREGUIER</i>
HAMON	Annie	<i>PERROS-GUIREC</i>
HENRY	Serge	<i>TROGUERY</i>
HERVE	Thérèse	<i>LANNION</i>
LE CORFEC	Nicole	<i>PLUZUNET</i>
LE CORRE	Jean-Yves	<i>PLUFUR</i>
LE LEER	Jean-Pierre	<i>CM, PLOUMILLIAU</i>
L'HEREEC	Patrick	<i>PLOUNERIN</i>
MORVAN	Gildas	<i>TREDUDER</i>
NEUKUM	Jean	<i>CM, PLOUGRESCANT</i>
NIHOARN	Françoise	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
PRAT-LE MOAL	Michelle	<i>TREBEURDEN</i>
VANGHENT	François	<i>PLOUBEZRE</i>
WOLF	Bernard	<i>LOGUIVY-PLOUGRAS</i>
TRILLET	Jean Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
<b>EXCUSES</b>		
LE ROLLAND	Yves	<i>COATREVEN</i>
BROUDER	Gilbert	<i>Conseil de Développement</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
BALLU	Julie	<i>Directrice Générale Adjointe</i>
BRIANT	Gwénaëlle	<i>Directrice Adjointe Service Environnement</i>
LAVAU	Sylvain	<i>Directeur Service Environnement</i>
POULAIN	Eric	<i>Service Espace vert</i>
BIET	Mélanie	<i>Responsable Energie</i>
PALUD	Anne-Christine	<i>Responsable Gestion Administrative - Direction de la construction</i>

ORDRE DU JOUR
1. Avancée dossiers fonds chaleur.
2. Tarif de vente de chaleur pour l'hôpital.
3. Dossier de demande de subventions.
4. Dossier de fonds de concours énergie.
5. Sentiers de randonnées : stratégie.
6. État d'avancement de la mise en œuvre de la compétence Gemapi.
7. Questions diverses.

### **1. Avancée dossiers fonds chaleur.**

L'avancement des différents dossiers d'études et de réalisations de chaufferies bois et réseau de chaleur de LTC est présenté.

Il est précisé que, selon les dossiers, des délibérations vont être proposées au prochain Conseil communautaire (Décision modificative budgétaire, APCP, acquisition de terrain, modification de tarif).

### **2. Tarif de vente de chaleur pour l'hôpital.**

La proposition de modification de tarif pour la vente de chaleur est expliquée. F Vanghent demande pourquoi on ne s'était pas rendu compte lorsqu'on a pris en exploitation la chaufferie bois que le rendement n'était pas très bon. C. Le Fustec précise que LTC n'avait pas eu communication de ces éléments par l'exploitant et par l'Hôpital.

**→ Avis favorable de la commission**

### **3. Dossier de demande de subventions.**

Dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds Chaleur, la Commission doit donner son avis sur les dossiers de demande de subvention : chaufferies bois et réseau de chaleur de Lannion et de Plestin-Les-Grèves.

Les subventions sollicitées sont respectivement autour de 550 000 € et 230 000 €, étant précisé que ces montants seront arrêtés lors de la commission du Plan bois énergie avec l'ADEME selon leurs modalités de calculs.

**→ Avis favorable de la commission**

Plusieurs questions diverses sont présentées :

- Autoconsommation photovoltaïque pour laquelle le Fonds de concours Energie de LTC peut apporter des financements selon les dossiers
- Adhésion à AILE
- Communication : événementiels divers autour du bois énergie.

#### 4. Dossier de fonds de concours énergie.

Plusieurs dossiers sont présentés. D'autres comme ceux de Plouaret et Perros-Guirec seront présentés ultérieurement.

→ **Avis favorable de la commission**

#### 5. Sentiers de randonnées : stratégie.

Les deux scénarios issus des échanges au sein du bureau exécutif ont été présentés :

1<sup>er</sup> scenario :

- LTC coordonne et anime le schéma communautaire de la randonnée,
- Gestion par LTC des sentiers d'intérêt communautaire (entretien manuel, aménagements, suivi administratif et technique),
- Transfert de charges vers LTC,
- Promotion par l'office de tourisme communautaire (OTC).

2<sup>ème</sup> scenario :

- LTC coordonne et anime le schéma communautaire de la randonnée.
- Gestion par les communes des sentiers (entretien manuel, aménagements, suivi administratif et technique).
- Les communes respectent un cahier des charges pour une offre de qualité.
- Transfert de charges vers les communes.
- Possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage à LTC (continuité pour les communes qui le souhaitent d'une gestion déléguée à LTC).
- Promotion par l'OTC.

A noter que dans les deux scenarios : L'entretien des portions mécanisables reste à la charge des communes.

Après en avoir débattu, la commission se positionne **favorablement pour le scénario n°2**, c'est-à-dire le maintien, ou le retour selon les cas, de la compétence aux communes, avec pour celles qui le souhaitent, une délégation de maîtrise d'ouvrage à LTC. LTC coordonne

le schéma communautaire, tel que travaillé avec les communes, soit 1600 km de randonnée.

Il a été demandé de préciser quels étaient les leviers d'actions possibles si les communes n'intervenaient pas à la hauteur de ce qui est préconisé dans le schéma communautaire de la randonnée. Il n'existe pas de moyens « coercitifs », mais un rôle pour LTC à travers la coordination et l'animation du schéma communautaire (sensibilisation, communication et mise en valeur des sentiers de randonnées de la commune, cahiers des charges, accompagnements, etc.).

Plusieurs membres de la commission ont souligné l'importance du rôle des associations. Les 155 000 € correspondent à une estimation de la valorisation du temps des bénévoles consacré aux interventions sur les sentiers de randonnées.

#### **6. État d'avancement de la mise en œuvre de la compétence Gemapi.**

La commission a donné un avis favorable au maintien du produit de la taxe Gemapi avec l'actualisation des bases soit  $820\,000\text{ €} \times 1,22\% = 830\,004\text{ €}$ .

La nécessité de sensibiliser les propriétaires et riverains quant à l'entretien des berges a été soulevée. Cet aspect est traité dans le cadre des contrats de bassins versants et correspond au volet « Gema » (Gestion des milieux aquatiques »).

Pour répondre à la question sur ce qui fera l'objet de protections (Sentiers de randonnées ? Nombre de maisons ? etc.) dans le cadre de la compétence Gemapi, il est précisé que c'est bien l'objet des études en cours qui devront aboutir à la définition des stratégies.

Il est souligné que ces stratégies de protection liées au choix des systèmes d'endiguement rentrant dans la compétence Gemapi et la gestion du trait de côte (en fonction des précisions réglementaires attendues) se feront de façon très étroite avec les communes. Les ouvrages de protection ayant bien souvent plusieurs usages : remblai routier, cheminement piétonnier, etc.

#### **7. Questions diverses.**

Il est précisé que le travail lié au PCAET (qui a fait l'objet de présentations en commission n°5) est décalé et doit se mettre en cohérence avec l'état d'avancement du SCOT en cours de réalisation.

Suite aux articles de presse de ces derniers jours, alertant sur la présence de nombreux éléments plastiques dans le compost destiné à être épandu, Il est demandé qu'un retour soit fait concernant le fonctionnement des stations de compostage (notamment celle de Pleumeur-Bodou) lors de la prochaine commission.